Famille BARRIERE Facture au 31/10/2024

Au 14/11/2024

Solde des mois précédents	268.00
Avance versée	0.00

Participation	Octobre-24			0.00
Autres frais	Octobre-24			10.00
Cantine	Octobre-24	(22)		88.00
Garderie	Octobre-24	(6)		6.00
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)		0.00
			S/Total	104

Règlement à effectuer **372**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASTRO Facture au 31/10/2024

Au 04/11/2024

Solde des mois précédents	0.00
Avance versée	0.00

Participation	Octobre-24			0.00
Autres frais	Octobre-24			5.00
Cantine	Octobre-24	(11)		44.00
Garderie	Octobre-24	(7)		7.00
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)		0.00
			S/Total	56

Règlement à effectuer **56**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DOYA Facture au 31/10/2024

Au 04/11/2024

Solde des mois précédents	145.50
Avance versée	0.00

Participation	Octobre-24			0.00
Autres frais	Octobre-24			20.00
Cantine	Octobre-24	(11)		44.00
Garderie	Octobre-24	(5)		6.00
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)		0.00
			S/Total	70

Règlement à effectuer **215.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DYMANT Facture au 31/10/2024

Au 04/11/2024

Solde des mois précédents	0.00
Avance versée	0.00

Participation	Octobre-24			0.00
Autres frais	Octobre-24			20.00
Cantine	Octobre-24	(11)		44.00
Garderie	Octobre-24	(3)		3.00
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)		0.00
			S/Total	67

Règlement à effectuer **67**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FOUGèRE Facture au 31/10/2024

Au 04/11/2024

Solde des mois précédents			340.00
Avance versée			0.00
Participation	Octobre-24		0.00
Autres frais	Octobre-24		40.00
Cantine	Octobre-24	(20)	80.00
Garderie	Octobre-24	(54)	61.00
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)	0.00
		S/Total	181

Règlement à effectuer **521**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERMANN Facture au 31/10/2024

Au 04/11/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Octobre-24		0.00
Autres frais	Octobre-24		5.00
Cantine	Octobre-24	(8)	32.00
Garderie	Octobre-24	(6)	6.00
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)	0.00
		S/Total	43

Règlement à effectuer **43**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOSTEIN Facture au 31/10/2024

Au 04/11/2024

Solde des mois précédents			20.00
Avance versée			0.00
Participation	Octobre-24		0.00
Autres frais	Octobre-24		20.00
Cantine	Octobre-24	(11)	44.00
Garderie	Octobre-24	(18)	18.00
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)	0.00
		S/Total	82

Règlement à effectuer **102**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille MATIAS Facture au 31/10/2024

Au 04/11/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Octobre-24		0.00
Autres frais	Octobre-24		20.00
Cantine	Octobre-24	(11)	44.00
Garderie	Octobre-24	(14)	15.50
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)	0.00
		S/Total	79.5

Règlement à effectuer **79.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille RABEC Facture au 31/10/2024

Au 04/11/2024

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Octobre-24			0.00
Autres frais	Octobre-24			60.00
Cantine	Octobre-24	(15)		60.00
Garderie	Octobre-24	(0)		0.00
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)		0.00
			S/Total	120

Règlement à effectuer **120**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.